

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142770-BF-1-1

Date de télétransmission : 18 mars 2025

Date de réception : 18 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—  
*Séance du 14 MARS 2025*

—  
DELIBERATION N° 1

—  
**BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h37 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s)** : M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s)** : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE,

M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :**

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 27 octobre 2011 par l'assemblée départementale relative aux modalités de l'instauration d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 6 octobre 2023 par l'assemblée départementale approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte en charge d'un centre de supervision départemental, positionné au sein du Centre administratif départemental des Alpes Maritimes (CADAM), regroupant le Département et les communes qui souhaitent en faire partie ;

Vu la délibération prise le 17 janvier 2025 par l'assemblée départementale relative aux orientations budgétaires pour l'année 2025 ;

Vu le rapport de son président exposant les conditions de l'équilibre général du budget primitif 2025 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) D'adopter le projet de budget primitif 2025, dont le détail figure en annexe, globalement arrêté comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	1 271 300 000 €	188 078 738 €	1 459 378 738 €	1 450 378 738 €	9 000 000 €	1 459 378 738 €
INVESTISSEMENT	320 031 424 €	16 750 000 €	336 781 424 €	140 952 686 €	195 828 738 €	336 781 424 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 591 331 424 €</b>	<b>204 828 738 €</b>	<b>1 796 160 162 €</b>	<b>1 591 331 424 €</b>	<b>204 828 738 €</b>	<b>1 796 160 162 €</b>

2°) Concernant la répartition de la taxe d'aménagement entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Alpes-Maritimes et la politique de protection des espaces naturels sensibles :

- de fixer le taux de répartition du produit de la part départementale de la taxe d'aménagement tel que prévu au BP de l'année en cours à 7,08 % au

profit du CAUE soit 850 000 €, la différence restante étant affectée à la politique de protection des espaces naturels sensibles ;

3°) Concernant les demandes de subventions auprès de l'Union européenne :

- de prendre acte que, dans le cadre des compétences départementales, la collectivité est amenée à porter des projets d'utilité publique qui répondent aux objectifs des politiques européennes, étant précisé qu'à cet effet, les programmes européens pour la période 2021-2027 peuvent soutenir les projets départementaux ; pour l'octroi des subventions européennes, ces programmes fonctionnent sous la forme d'appels à projets, à propositions, à manifestations d'intérêt ou autres formes d'engagements qui sont publiés au fil de la période 2021-2027 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter des fonds européens dans le cadre des compétences de la collectivité et pour tout type d'appel à projets, et notamment :
  - à candidater aux appels à projets, appels à propositions, manifestations d'intérêt et autres typologies d'engagements dans le cadre des programmes suivants :
    - programmes opérationnels régionaux et nationaux (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER, FEAMPA) 2021-2027 ;
    - programmes de coopération territoriale européenne 2021-2027 ;
    - programmes thématiques gérés par la Commission européenne 2021-2027 ;
    - programmes de coopération décentralisée ;
  - à signer tous les documents nécessaires au dépôt de candidature, à la mise en œuvre et à la clôture, dont les encaissements et les reversements de subventions, aux audits de contrôle ;
  - à solliciter les contreparties nationales le cas échéant ;

4°) Concernant la politique sécurité :

- d'autoriser la création d'un nouveau programme D63 intitulé « Centre départemental de vidéoprotection ».

**Pour(s) : 39**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre

LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 12**

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

**Abstention(s) : 2**

Mme Marie-Louise GOURDON, M. Mathieu PANCIATICI.

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**

**Note de présentation brève et synthétique  
retraçant les informations financières essentielles  
du budget primitif 2025 du Département des Alpes-Maritimes  
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1  
du code général des collectivités territoriales**

**A- BUDGET PRINCIPAL**

Amorcée en 2023, la dégradation financière des budgets des Départements s'est poursuivie en 2024, avec un repli très net des produits de DMTO auquel s'est ajouté une hausse des charges de fonctionnement (dépenses sociales impactées par l'inflation, masse salariale, ...). La loi de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025, intègre de nouvelles mesures qui impactent de nouveau le budget des Départements, et permettrait de participer au redressement des comptes publics (gel de la fraction de TVA, hausse de la CNRACL et de la contribution au DILICO)

Pour 2025, le budget primitif se veut responsable avec la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses publiques.

Le BP 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1,59 milliard d'euros contre 1,69 milliard d'euros au BP 2024, et reste fidèle aux orientations budgétaires débattues en janvier dernier.

En fonctionnement, les dépenses diminuent de presque 2 % avec 1 271,3 M€ grâce à un effort d'optimisation des charges dans le secteur social avec la baisse de l'allocation de RSA (-10 M€), mais aussi avec la diminution de la contribution du Département au fonds de péréquation des DMTO (-10 M€).

Le niveau d'investissement est fixé à 230 M€ hors dette pour 2025.

Le recours à l'emprunt est limité à 89 M€, permettant de poursuivre la dynamique de désendettement et une diminution de l'encours de dette qui resterait stable à 815 M€ fin 2025. (816,9 M€ à fin 2024)

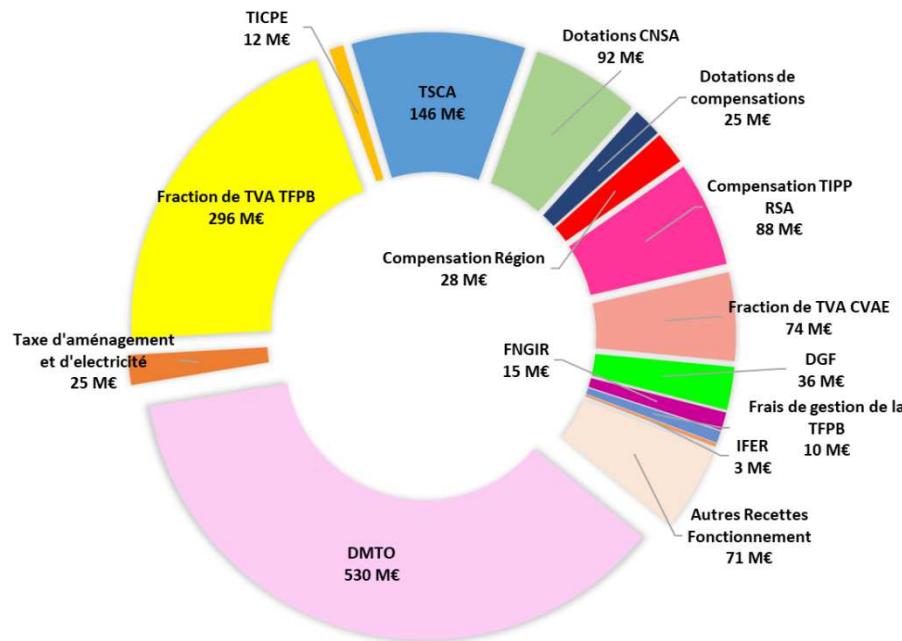
**1. Les recettes :**

Les recettes inscrites en 2025 s'élèvent à 1 591 M€ dont 1 450 M€ en fonctionnement et 141 M€ en investissement.

- **En fonctionnement**, les recettes se décomposent de la manière suivante

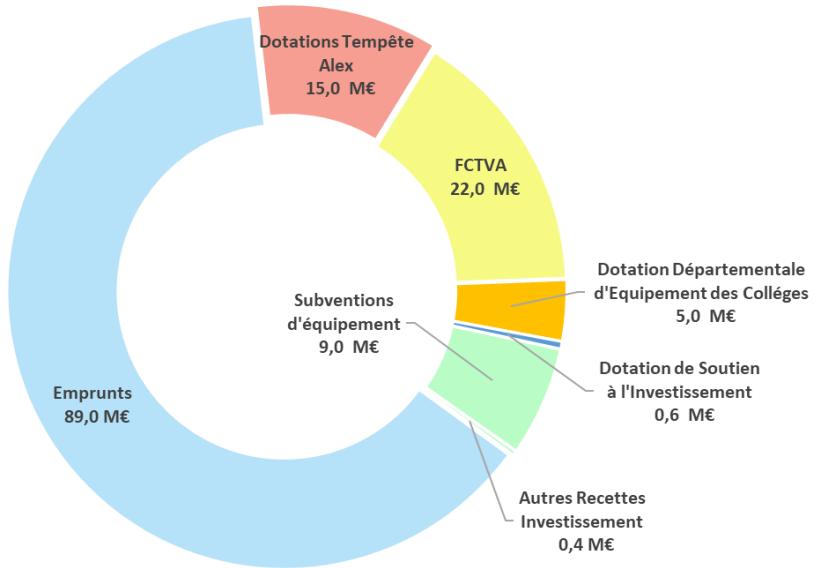
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BP 2025 : 1 450 M€



- **En investissement**, les recettes s'élèvent à 141 M€.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2025 : 141 M€



Hors emprunt, elles représentent 52 M€. Elles comprennent les subventions d'équipement pour 9 M€, la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) pour 0,6 M€, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) pour 5 M€ et le fonds de compensation de la TVA pour 22 M€.

D'autre part, 15 M€ de dotation en compensation des travaux de reconstruction liés à la tempête Alex sont prévus, en provenance de l'Etat, la Région et l'Union européenne.

Concernant le recours à l'emprunt, depuis 2009, le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise, permettant en cinq ans une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette. Sa capacité d'emprunt ayant été préservée, le Département a pu faire face à la hausse de son besoin de financement provoquée par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2020 et en 2021.

Dès 2022, le Département a pu renouer avec sa stratégie de désendettement et l'encours de dette a diminué de 56,9 M€ en trois ans. Il s'élève à 816 M€ fin 2024.

En 2025, le Département poursuit son désendettement. Le besoin d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget est estimé à 89 M€.

Compte tenu de la situation économique défavorable et de la baisse des droits de mutation, le besoin de financement pour 2024 est estimé à 89 M€. Au vu du remboursement en capital de la dette, l'encours de dette devrait être en baisse de 1 M€ au 31 décembre 2025.

A fin 2025, la capacité de désendettement de la collectivité devrait être inférieure à 5 ans.

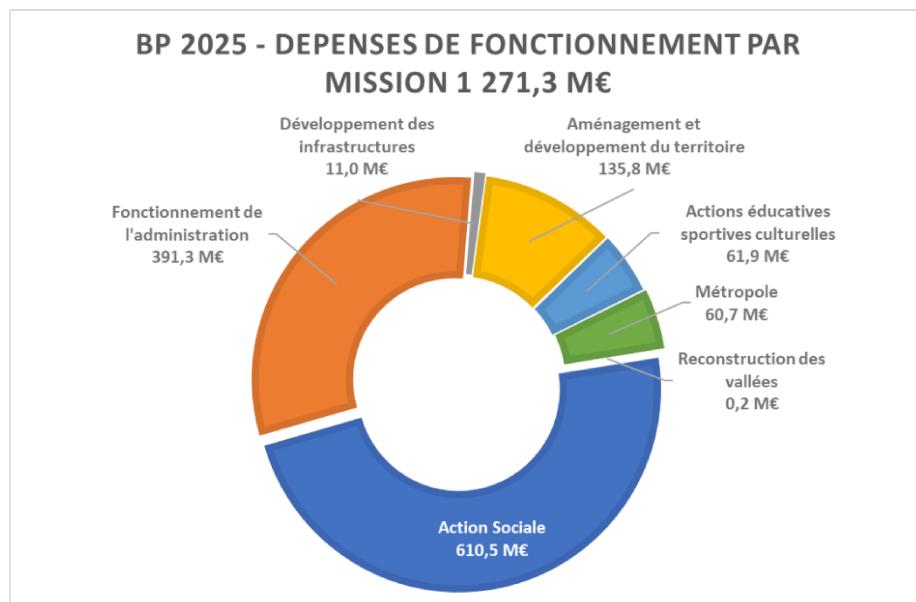
## **2. L'épargne :**

La baisse des droits de mutation entraîne une baisse du niveau d'épargne brute à 179 M€ au budget primitif 2025.

Quant à l'épargne nette, elle devrait se situer à 89 M€ au budget primitif 2025.

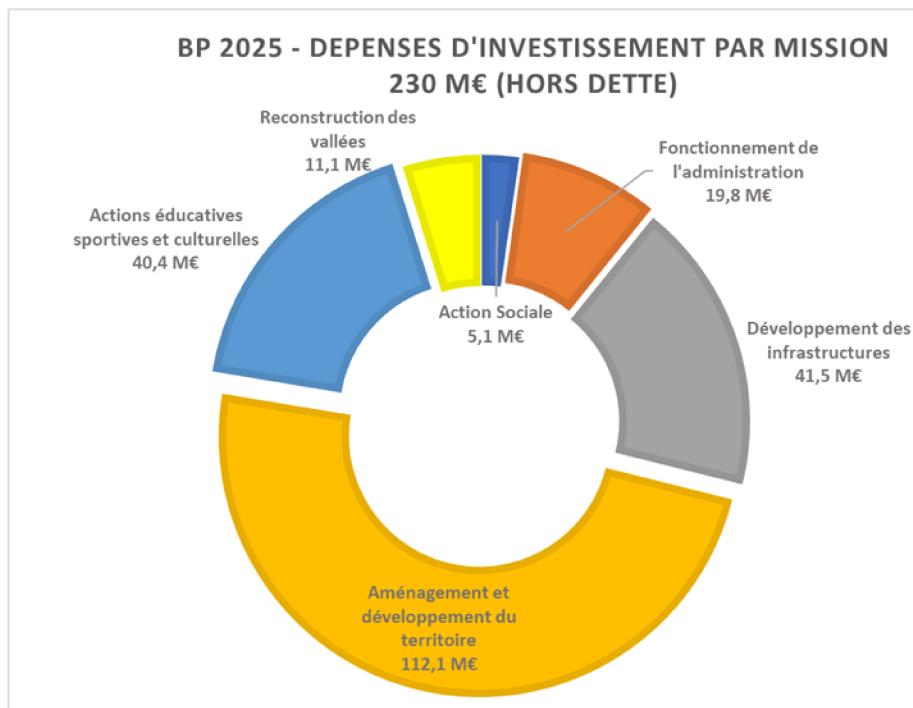
## **3. Les dépenses :**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 271,3 M€** contre 1 295 M€ au BP 2024.



- Les missions d'action sociale sont au cœur du champ d'intervention du Département : cette compétence majeure mobilisera 610,5 M€ au BP 2025 contre 625,6 M€ au BP 2024.
- Les crédits alloués à la politique ressources humaines s'élèvent à 214,9 M€ contre 208,4 M€ au BP 2024.

Le montant total des **dépenses d'investissement** s'élève à **320 M€**, soit 230 M€ hors dette, contre 290 M€ hors dette au BP 2024.



## **B- BUDGETS ANNEXES**

Par ailleurs, le Département gère quatre budgets annexes équilibrés en dépenses et en recettes au BP 2025 pour les montants suivants :

- Concernant le **Laboratoire Vétérinaire Départemental**, le montant du BP 2025 s'établit à 1 905 300 € dont 1 825 300 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement

	Dépenses			Recettes		
	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
Fonctionnement	1 745 300 €	80 000 €	1 825 300 €	1 825 300 €	0,00 €	1 825 300 €
Investissement	80 000 €	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €
<b>Total</b>	<b>1 825 300 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>1 905 300 €</b>	<b>1 825 300 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>1 905 300 €</b>

➤ Concernant le **cinéma Jean-Paul Belmondo**, le montant du BP 2025 s'établit à 759 800 € dont 634 800 € en section de fonctionnement et 125 000 € en section d'investissement

	Dépenses			Recettes		
	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
Fonctionnement	509 800 €	125 000 €	634 800 €	634 800 €	0 €	634 800 €
Investissement	125 000 €	0 €	125 000 €	0 €	125 000 €	125 000 €
<b>Total</b>	<b>634 800 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>759 800 €</b>	<b>634 800 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>759 800 €</b>

➤ Concernant les **ports de Villefranche-sur-Mer**, le montant du BP 2025 s'établit à 5 094 080 € dont 3 239 080 € en section de fonctionnement et 1 855 000 € en section d'investissement

	Dépenses			Recettes		
	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
Fonctionnement	1 950 876 €	1 288 204 €	3 239 080 €	3 239 080 €	0 €	3 239 080 €
Investissement	1 855 000 €	0 €	1 855 000 €	566 796 €	1 288 204 €	1 855 000 €
<b>Total</b>	<b>3 805 876 €</b>	<b>1 288 204 €</b>	<b>5 094 080 €</b>	<b>3 805 876 €</b>	<b>1 288 204 €</b>	<b>5 094 080 €</b>

➤ Concernant le **parking Silo**, le montant du BP 2025 s'établit à 283 500 € dont 223 500 € en section de fonctionnement et 60 000 € en section d'investissement.

	Dépenses			Recettes		
	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
Fonctionnement	163 500 €	60 000 €	223 500 €	223 500 €	0 €	223 500 €
Investissement	60 000 €	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €
<b>Total</b>	<b>223 500 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>283 500 €</b>	<b>223 500 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>283 500 €</b>